

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

<p>Délibération N° 19.114.3</p> <p>En exercice 37</p> <p>Présents 22</p> <p>Votants 25</p> <p>Pour 19</p> <p>Contre 0</p> <p>Abstentions..... 6</p>	<p>POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT</p> <p>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN – RUE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DES FILLES</p>
--	--

Date de la convocation : 23/05/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 29 mai à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

22 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

12 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Maraussan – Rue de l'ancienne école des filles

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable rue de l'ancienne école des filles à Maraussan ;

Considérant que les travaux réseaux humides sont établis dans le cadre des études DCE à hauteur de 50 200 € HT pour les réseaux d'assainissement et de 32 600 € HT pour les réseaux d'eau potable ;

Considérant qu'il convient de solliciter les soutiens financiers de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault les plus importants possibles pour le projet de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable rue de l'ancienne école des filles, dont les coûts prévisionnels sont de 50 200 € HT et 32 600 € HT ; qu'il convient d'autoriser le Conseil départemental de l'Hérault à percevoir, pour le compte de la Communauté de communes, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'eau et à la lui reverser ; et qu'il convient de s'engager à rembourser au Conseil départemental de l'Hérault la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations ;

Considérant qu'il convient de solliciter auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,

Sur 25 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Robert SENAL, Maryline TUCA et Philippe VIDAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

I. APPROUVE les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les coûts prévisionnels sont de 50 200 € HT et 32 600 € HT.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_11

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_11